

Madame Valérie PECRESSE
Présidente du Conseil Régional
d'Ile de France

Paris, le 13 mars 2016

Madame la Présidente,

Nous tenons, tout d'abord, à vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Conseil Régional d'Ile de France.

C'est l'occasion, pour nous, de vous présenter la FRADIF (Fédération des radios associatives d'Ile de France) représentative des stations non commerciales d'Ile de France.

Notre organisation a pour buts de défendre celles-ci en agissant :

- pour la pleine reconnaissance par les Pouvoirs publics, des radios non commerciales, de leurs missions en tant que médias locaux et régionaux de communication sociale ;
- pour la recherche de financements nécessaires à leur fonctionnement, notamment par le démarchage, la réalisation et la diffusion de campagnes de messages institutionnels ;
- pour la production, l'échange et la diffusion d'émissions visant l'information locale et régionale, les débats d'idées, la promotion des initiatives associatives, la lutte contre toutes formes de discriminations et d'exclusion, la préservation de l'environnement et l'écodéveloppement, la diversité culturelle et l'accès à la culture pour tous ;
- pour le développement, par notre réseau de radios adhérentes, d'ateliers radiophoniques, à vocation éducative et d'insertion visant tous les publics (enfants, adolescents, jeunes de 16 à 25 ans en parcours de formation/insertion, adultes allocataires du RSA, etc.).

Ainsi, la FRADIF et son réseau de radios adhérentes ont été très impliqués dans la récente campagne des élections régionales, en donnant la parole aux diverses listes candidates, par des émissions et interviewes, tant au niveau départemental que régional.

Et ceci, conformément à leur mission légale de communication régionale de proximité, favorisant l'expression pluraliste et démocratique.

Vous le savez, comme de nombreuses associations, les radios associatives non commerciales sont confrontées à des difficultés financières qui menacent leur existence, du fait des restrictions budgétaires de l'Etat (FSER –fonds national d'aide à nos radios- en stagnation et même en baisse, non financement du passage à la RNT, etc.), mais également des collectivités territoriales.

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de vos intentions et projets afin de soutenir la vie associative en général ; pour les radios non commerciales franciliennes, sur les points portés dans le questionnaire joint à la présente.

Nous souhaiterions également que vous nous fassiez part de vos projets et décisions en matière de modalités et de simplification administrative des subventionnements régionaux en Ile-de-France. Ainsi, les radios non commerciales, comme de nombreuses associations, sont confrontées, depuis longtemps :

- à l'impossibilité d'obtention de subventions annuelles calendaires,
- à des subventionnements sous forme d'appels à projets, qui entravent la pérennisation de nos actions,
- à des modalités d'avance et de versement de subventions d'une lourdeur administrative complexe et décourageante.

Suite aux dernières élections et votre accession à la Présidence, le Conseil Régional a été profondément restructuré, au niveau de ses départements et de la vice-Présidence. De ce fait, nous n'avons plus d'interlocuteurs (élus, services) désignés, susceptibles de nous informer et de répondre à nos questions.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous accorder un prochain entretien afin d'aborder l'ensemble des points détaillés dans le présent courrier ainsi que son annexe.

Vous remerciant par avance de votre intérêt à ce présent courrier et nous tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre sincère considération.

Pour le Conseil d'Administration

Frédéric RANGOM
Président de la FRADIF

president@fradif.org

ANNEXE

Quelques questions A Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France

- Depuis fin 2008, un dispositif d'aide aux médias associatifs non commerciaux (radios et télévisions) autorisés par le CSA a été mis en place par le Conseil Régional sous forme de subventions d'aide à la diffusion et à l'équipement (tous les trois ans).
Envisagez-vous de maintenir ou de modifier ce dispositif en 2016 ?
Quels sont vos engagements, vos projets, pour l'aide aux radios associatives et sous quelles formes, à quelles hauteurs de financement, sur quels critères et modalités ?
- Le dispositif « emplois tremplin », accessible aux associations et aux radios associatives, a permis la création de nombreux emplois en CDI.
Envisagez-vous de le poursuivre, de le modifier ou le remplacer par un autre dispositif ?
Quelles sont vos propositions dans ce domaine pour favoriser la création d'emplois, et selon quelles conditions et modalités ?
- Le Conseil Régional d'Ile de France a développé des dispositifs de subventionnement d'actions dans les domaines culturels, de lutte contre les discriminations, pour l'égalité Femmes/hommes, pour favoriser la démocratie régionale, pour soutenir les actions dans le cadre de la politique de ville, pour le développement de la vie associative et le soutien aux réseaux fédératifs et mutualistes (FRDVA). Autant de dispositifs accessibles aux radios associatives non commerciales dans le cadre d'appels à projets.
Quelles sont vos propositions et vos projets concernant ces actions, leurs évolutions et transformations éventuelles, en particulier vis-à-vis des radios associatives non commerciales ?
- Depuis de nombreuses années, malgré les démarches de la FRADIF, les radios associatives non commerciales se sont heurtées au refus systématique (de la Direction de la Communication) de leur confier des campagnes de communication et de messages institutionnels du Conseil Régional. Ceci y compris pour des manifestations et événements pour lesquels la FRADIF et les radios associatives sont très concernées et impliquées.
Comptez-vous y remédier ? Si oui comment ?

Pour le Conseil d'Administration

Frédéric RANGOM
Président de la FRADIF

president@fradif.org